

propre plan d'action pour décharger les entreprises. Et le canton de Fribourg? Selon les enquêtes sur les administrations cantonales sous la loupe effectuées en 2004 et en 2007 par la société MIS Trend à Lausanne, l'administration fribourgeoise est efficace. Déjà en tête du classement des administrations cantonales romandes en 2004, elle a maintenu ce premier rang avec une moyenne en hausse des notes de satisfaction. Dans mes contacts avec les entreprises, et notamment avec les représentants de l'économie, on me confirme très spontanément que le canton de Fribourg se distingue, par exemple, dans la rapidité de traiter des demandes de permis de construction ou dans la flexibilité pour le soutien actif dans les projets d'implantation, par exemple, la mise en place d'une *task force* pour coordonner les travaux et garantir un point de contact unique.

Il serait erroné de vouloir se reposer sur les lauriers. S'agissant, par exemple, de l'encaissement des impôts, le Conseil d'Etat tient à rappeler qu'il avait proposé, en 2000 déjà, de réduire la charge administrative des entreprises par un encaissement centralisé par le Service cantonal des contributions des impôts communaux et paroissiaux des personnes morales. Cette proposition a malheureusement été rejetée par le Grand Conseil. Le Conseil d'Etat examinera une nouvelle fois la possibilité de mettre en place une perception centralisée des impôts pour les personnes morales.

Le Conseil d'Etat met toutefois l'accent sur le fait que bon nombre de charges administratives supportées par les PME sont du ressort de la Confédération. Il étudiera cependant, au niveau cantonal, diverses options permettant de diminuer les charges administratives et de simplifier les procédures afin d'améliorer la compétitivité des PME.

Avec ces quelques recommandations et remarques, il vous propose par conséquent d'accepter ce postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 78 voix contre 1. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nussbaumer (FV, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP),

Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 78.*

Ont voté non:

Kolly (SC, PLR/FDP). *Total: 1.*

Se sont abstenus:

Clément (FV, PS/SP). *Total: 1.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat P2003.07 Denis Grandjean (construction d'aires de stationnement pour voies aux entrées des autoroutes de notre canton [parkings point de contact])¹

Prise en considération

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). Je tiens à remercier le Conseil d'Etat de proposer l'acceptation de ce postulat demandant des parkings points de contact aux entrées des autoroutes du canton, afin de favoriser le covoiturage et d'offrir un service meilleur aux habitants de ce canton. Par la création de ces parkings, mon vœu est de créer une «covoiturage attitude». En effet, si le canton de Fribourg et, par la suite, la Confédération et les autres cantons suisses créent ces parkings, les automobilistes devraient se regrouper afin d'effectuer des trajets similaires. Il y a environ 4 millions de voitures de tourisme en Suisse. Il est illusoire de penser que les transports publics pourront remplacer tous les déplacements privés. Pour exemple, si les conducteurs adoptent cette «covoiturage attitude» en bénéficiant de places en suffisance, quatre personnes se déplaçant ensemble de Châtel-St-Denis à Fribourg, dans une voiture consommant 12 litres d'essence au 100 kilomètres, ne consomment que 3 litres par personne aux 100 kilomètres et pollueront quatre fois moins. De plus, il y aura moins de véhicules en ville.

A la suite du dépôt de mon postulat, de nombreuses personnes m'ont contacté. Je tiens à dire que toutes étaient favorables à la création de ces places. J'en ai retenu quelques informations utiles pour la suite dans le cas d'une acceptation de ce postulat. Il y a des édiles de communes se trouvant vers des entrées d'autoroute qui m'ont signalé les nombreux problèmes rencontrés par le parking sauvage dans leur localité par les personnes effectuant du covoiturage. Des personnes m'ont également informé de situations où il y avait des places pour le covoiturage aux entrées d'autoroute et où, soit des signalisations d'interdiction de parquer ont été apposées – comme à Vaulruz – ou des grosses pierres – comme à Rossens – pour empêcher ce covoiturage. Plusieurs personnes m'ont indiqué que des places existaient déjà mais qu'il fallait simplement les signaler et les libérer pour le covoiturage.

¹ Déposé et développé le 13 mars 2007, *BGC* p. 283; réponse du Conseil d'Etat le 18 décembre 2007, *BGC* p. 2133.

Je crois que chaque automobiliste a, un jour ou l'autre, effectué du covoiturage afin de diminuer la pollution, de ne pas gaspiller nos ressources, de changer les habitudes des automobilistes. Le canton de Fribourg doit devenir un exemple qui devrait être suivi pour le bien de tous. Si vous prenez le temps d'observer la circulation à une entrée d'autoroute comme à Bulle, vous constaterez que le taux d'occupation des véhicules est très faible. Dans la plupart des voitures, il n'y a que le conducteur. En mettant des places à disposition et en créant un site informatique pour le covoiturage, nous pourrions modifier les habitudes de nombreux conducteurs.

Concernant l'aspect financier, dans cette étude, il faudra impérativement privilégier les endroits déjà existants où quelques petites améliorations seraient nécessaires et, dans les autres cas, il ne serait pas nécessaire de construire des parkings coûtant très cher avec des bordures en granit et de nombreux arbres demandant de l'entretien. Pour exemple, devant la patinoire Saint-Léonard, le parking en gravier est tous les jours complet, même s'il n'a pas un revêtement coûteux.

Je vous prie d'accepter ce postulat pour le bien de tous, pour les automobilistes qui auront un meilleur service et pour l'ensemble des Fribourgeois car cette mesure est une des nombreuses avec entre autres l'amélioration des transports publics afin de lutter pour la protection de l'air. D'ailleurs, dans le rapport 42 que j'ai trouvé très intéressant concernant la protection de l'air, à la page 37 il est écrit: *«Buts de la politique du canton. Pour atteindre l'objectif général de la protection de l'air, soit l'absence d'atteintes nuisibles ou incommodes, le canton de Fribourg doit poursuivre sa politique de prévention par la limitation des émissions»* et quelques lignes plus loin, *«...éviter de soumettre les personnes aux nuisances générées par le trafic automobile, réduire les émissions liées à la consommation de combustibles et de carburant, notamment en gérant mieux la mobilité.»* Les buts sont là!

Après un examen attentif, comme précisé dans la réponse du Conseil d'Etat, il y aura lieu d'agir.

Collaud Elian (PDC/CVP, BR). Le postulat de notre collègue Denis Grandjean a retenu toute notre attention. Cette idée de parking point de contact doit être examinée, comme le propose aussi le Conseil d'Etat dans sa dernière réponse. En effet, nous nous préoccupons toutes et tous de notre environnement en limitant les nuisances du mieux possible. Un des moyens est mentionné très clairement par ce postulat. Le covoiturage devrait être une solution facile d'accès et applicable. C'est pourquoi l'idée proposée par le postulant a séduit le groupe démocrate-chrétien. Les places ainsi aménagées permettront de contribuer à l'amélioration du taux d'occupation des véhicules. De plus, on pourrait imaginer de copier l'offre de Mobicar par la mise à disposition, contre prépaiement, d'un véhicule commun à propulsion non polluante.

Avec ces arguments et ceux du postulant, le groupe démocrate-chrétien soutiendra ce postulat comme le propose le Conseil d'Etat.

Etter Heinz (PLR/FDP, LA). Die Freisinnige Fraktion hat das Postulat geprüft und ist der Meinung, dass es es verdient, vertieft geprüft zu werden und dass ein Bericht ausgearbeitet wird. Mit diesen Bemerkungen werden wir dem Postulat einstimmig zustimmen.

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). Die SVP-Fraktion befürwortet gesamtheitlich dieses Postulat «Bau von Autoparkplätzen bei den Autobahneinfahrten in unserem Kanton». Im Kanton Freiburg sind ja nicht so viele Autobahnein- und ausfahrten. Es gibt auch schon welche, welche über Parkplätze verfügen. Aber diese sind leider mit Parkplatzverboten versehen. Und leider stelle ich auch fest, dass für die Grossfahrzeuge keine Parkplätze vorhanden und vorgesehen sind.

Wenn ich zum Beispiel nach Bern fahre, stehen im Wankdorf für LKWs, Cars und PWs Parkplätze zur Verfügung. Auch das Parkhaus Neufeld befindet sich direkt bei der Autobahnaus- und einfahrt. Bei der Einfahrt ins Parkhaus muss man, wie in jedem anderen Parkhaus, die Parkhausvignette beziehen. Mit der bezogenen Vignette kann der Fahrer, sowie seine Mitfahrer (bis drei Personen) den Stadtbis bis zum Hauptbahnhof, sowie retour zum Parkhaus gratis (besser gesagt in der Parkgebühr enthalten) benutzen. Die zu bezahlende Parkgebühr im Neufeld ist wesentlich billiger als die der Parkhäuser in der Stadtmitte. Mit diesen Anreizen, mit diesen anreizenden Dienstleistungen, gibt man den Autofahrern Anreiz, nicht in die Stadt zu fahren und umzusteigen. Ein solches Beispiel wäre für Freiburg nachahmenswert.

Piller Valérie (PS/SP, BR). Le groupe socialiste a pris connaissance du postulat de notre collègue Grandjean. Nous estimons que ce postulat va dans la direction d'un développement durable. En effet, nous devons agir activement contre la pollution de l'air qui est émise par les véhicules. Le changement d'attitude des conducteurs prendra un certain temps mais la solution informatique étudiée pourra faciliter la mise en place d'un système de covoiturage. Notre société individualiste devra prendre conscience qu'elle peut protéger l'environnement en ayant une attitude face à son mode de déplacement. Il nous semble également que ces parkings pourraient être aménagés à moindres frais.

De plus, cela permettrait de favoriser le covoiturage dans les zones relativement mal desservies par les transports publics où la voiture reste la seule alternative pour se déplacer.

Avec ces considérations, le groupe socialiste soutiendra ce postulat.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Le groupe Alliance centre gauche approuve ce postulat. Il est toujours judicieux d'améliorer les possibilités de covoiturage mais nous aimerions vous rendre attentifs au fait que c'est avant tout un problème de logistique, donc comment trouver la personne qui va au même endroit plutôt que de disponibilités de places de parc. Toutefois, si l'aménagement de telles aires de stationnement peut encourager cette pratique, l'étude proposée pour le postulat serait utile.

Ich möchte noch darauf hinweisen, dass ein solches Kontakt-Parking keinesfalls ein Park & Ride ist, wie es fälschlicherweise in der deutschen Übersetzung figuriert. Ich habe gesehen, dass Kollege Joseph Binz eben genau diese Unterscheidung nicht macht. Ein Park & Ride ist immer ein Parking, das zu einem öffentlichen Verkehrsmittel führt.

J'aimerais soutenir qu'en premier lieu, il faudrait améliorer les transports publics; vous venez de le refuser d'ailleurs. En deuxième lieu, il faudrait créer des parkings d'échange avec les transports publics et, seulement en troisième lieu, il faudrait aménager ces points de contact. A ce titre, j'aimerais aussi interroger le commissaire du gouvernement. Si j'ai bien lu dans la réponse du Conseil d'Etat que, suite au postulat Boivin/Steiert, le Conseil d'Etat tient vraiment à inventer, à recréer un système qui existe déjà et qui est déjà sur le marché et qui retarde ainsi l'application du postulat Boivin/Steiert. La société Mobility offre ce genre de services et ce genre de service informatique depuis une bonne décennie. C'est utilisé par des entreprises et des administrations. J'aimerais vous poser la question: pourquoi l'Etat de Fribourg veut absolument recréer un système propre si ça existe déjà sur le marché?

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. La proposition du postulant a pour but de favoriser le covoiturage en créant des places de parc de contact. M^{me} la Députée Mutter l'a souligné à juste titre, il ne s'agit pas d'un parking d'échange mais de créer des places de parc de contact à proximité des sorties d'autoroute.

L'idée de base, c'est-à-dire l'augmentation du nombre de personnes circulant dans une voiture, en moyenne 1,5 personne par voiture actuellement, est plus que louable. Le Conseil d'Etat est de l'avis que la proposition du postulat mérite une analyse attentive afin de déterminer si elle peut contribuer raisonnablement à une amélioration du taux d'occupation des voitures. Le gouvernement transmettra, si vous acceptez ce postulat, le rapport y relatif dans le délai légal au Grand Conseil.

Je dois encore répondre à la question de M^{me} Mutter concernant le suivi du postulat Boivin/Steiert. Bien évidemment, nous sommes en train d'analyser les différents systèmes et donc notamment aussi le système de Mobility et s'il y a des systèmes qui existent déjà, il serait aberrant de vouloir développer un nouveau système informatique. Là, je vous rejoins 100%.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 82 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/

FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nussbaumer (FV, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). Total: 82.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat P2017.07 Michel Losey/Eric Collomb

(mise en place d'une politique énergétique novatrice dans les domaines des énergies renouvelables et les nouvelles technologies de production de cellules-ci)¹

Prise en considération

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). J'ai pris connaissance avec une certaine déception du contenu de la réponse du Conseil d'Etat à ce postulat qui demandait, je le rappelle, d'établir un état de la situation dans notre canton tant au niveau de l'efficacité énergétique pour baisser la consommation d'énergie que dans le domaine de l'exploitation accrue des énergies renouvelables. Force est de constater que le Conseil d'Etat s'est borné à mentionner les objectifs que le canton de Fribourg est contraint d'atteindre, conformément au programme Suisse Energie lancé par l'Office fédéral de l'énergie mais il ne dit mot des moyens qu'il entend mettre en œuvre pour les atteindre. Le Conseil d'Etat dit sa volonté de poursuivre la valorisation des énergies renouvelables. Nous sommes en droit d'espérer maintenant que celui-ci passe aux actes.

Dans ce contexte, nous sommes impatients de recevoir le rapport promis dans un délai légal d'une année.

Boschung Bruno (PDC/CVP, SE). Unsere Kollegen Michel Losey und Eric Collomb verlangen mit ihrem Postulat die Ausarbeitung einer mittel- und langfristigen Strategie bezüglich der kantonalen Energiepolitik. Die Postulanten legen dar, dass die Schwerpunkte einerseits auf die Entwicklung erneuerbarer Energien und andererseits auf die Reduktion des Energiever-

¹ Déposé le 10 mai 2007, BGC p. 620; développé le 15 mai 2007, BGC p. 621; réponse du Conseil d'Etat le 6 novembre 2007, BGC p. 1868.